

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
Du 24 juin 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de SILLAS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances le lundi 24 juin 2024 à 20h30.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 12 juin 2024.

PRÉSENTS : M. Michel DESQUEYROUX, Maire, Mmes Françoise LABESQUE, Élisabeth RÉJALOT, Mélanie ZAGO, Séverine MIRAMBET-MAUBARET, Corinne MARACHE, M. Jérôme LABARCHEDE, David COUZINET, Jérémie PLANTEY et Vincent DABESCAT.

Secrétaire de séance : Mme Françoise LABESQUE

La séance est ouverte à 20h30.

Les règles du quorum étant respectées, Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Clôture du procès-verbal du 08 avril 2024.

DISSOLUTION DU SIVOS de BAZAS – D15_2024

Suite à la dernière réunion, le Conseil du syndicat a approuvé la clé de répartition de l'actif et du passif ainsi que la dissolution du SIVOS de Bazas. Il est demandé à tous les Conseils Municipaux, membres du SIVOS, de prendre une délibération pour l'acceptation de cette clé de répartition ainsi que sur le principe de dissolution.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée du courrier reçu ce jour concernant l'acceptation de la clé de répartition ainsi que le principe de dissolution du SIVOS de Bazas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'approuver la clé de répartition,
- La dissolution du SIVOS de Bazas,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout acte en découlant.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire donne lecture du plan avec les futures voies publiques ou privées et les lieudits afin de pouvoir consulter le prestataire et faire le point.

Après une discussion animée mais constructive, le Conseil Municipal est arrivé à un consensus.

Le conseil municipal a décidé une partie en métrique et une partie en numérique.

Les futures voies ont été nommées.

Il y a lieu de faire le point sur une voie. De plus, il faudra déterminer le modèle de plaques de dénomination.

Questions diverses :

- Élections législatives pour le 30 juin et 07 juillet 2024 : la répartition des permanences a été établie.

Clôture du procès-verbal présenté et arrêté par le Conseil Municipal de SILLAS le 24 juin 2024.

Le Maire,
Michel DESQUEYROUX



La secrétaire de séance,
Françoise LABESQUE

